



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 126-2025 - RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ, LES NUISANCES ET LA SÉCURITÉ

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Le règlement 126-2025 entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 27 JANVIER 2026

Me Olivier Pelletier
Greffier